ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

D.I.L.A
CN=Publication JOAFE,OU=0002 13000918600011,OU=Direction Information Legale Administrative,O=Gouv,C=FR
75015 Paris
2014-09-18 12:36:50

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01.40.58.75.00
Annonces.....01.40.58.77.56
Accueil commercial....01.40.15.70.10
Abonnements.....01.40.15.67.77
(8 h 30 à 12 h 30)

Associations

Associations syndicales de propriétaires

Fondations d'entreprise

Fonds de dotation

Annonce n° 428 - page 4471

33 - Gironde

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture de la Gironde.
ASSOCIATION BORDELAISE DE KYUDO TRADITIONNEL.
Objet : favoriser l'enseignement culturel, philosophique et physique de personnes de tout âge et de toute condition grâce au Kyudo traditionnel, assurer toutes les liaisons entre les membres de l'ABKT et de les représenter auprès des instances et autorités nationales et internationales de manière à faire respecter et à développer les buts qu'elle poursuit, rassembler sans aucune discrimination les personnes les personnes venant de toute association dès l'instant que celles-ci acceptent les buts de la FFKT et de l'ABKT, organiser, diriger et contrôler le développement de cette discipline sous la tutelle de la FFKT, participer à l'attribution des grades par délégation de pouvoir des fédérations française et japonaise auxquelles elle est associée, conserver toutes les archives et documents concernant les pratiquants de Kyudo adhérents à l'ABKT.
Siège social : batiment A1, appartement 2 résidence Chartron Médoc, 9 Bis, cours du Médoc, 33300 Bordeaux.
Date de la déclaration : 8 septembre 2014.